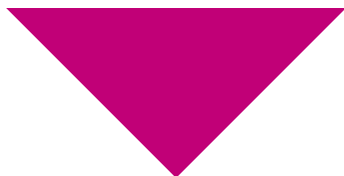


**Journée de réflexion
de l'enseignement agricole public
24 octobre 2006**



**Territoires ruraux
et Enseignement agricole,
des évolutions nécessaires**



Sgen-CFDT
47-49 avenue Simon Bolivar 75019 Paris.
www.sgen-cfdt.org - eap@sgen.cfdt.fr



SOMMAIRE

Introduction : *Daniel Trillon, secrétaire national*

Table ronde 1

Territoires ruraux, nouveaux enjeux, nouveaux métiers..... 5 à 11

- *François LÉGER, directeur de l'unité mixte de recherche INAPG-INRA*
- *Didier RUFFIÉ, secrétaire fédéral*
Pour un enseignement agricole public inscrit dans les territoires ruraux
- Questions des participants

Table ronde 2

L'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole..... 13 à 17

- *Edgar LEBLANC, ancien sous-directeur de la DGER*
Où en est l'innovation dans l'enseignement agricole ? Bilan et perspectives
- *Philippe HÉDRICH, secrétaire fédéral*
Point sur l'innovation dans l'enseignement agricole

Débat en séance plénière

• Débat avec les participants sur l'innovation **19 à 21**

Synthèse de la table ronde

• *Didier LOCICÉRO, secrétaire fédéral..... 22*

Conclusion de la journée

• *Jean-Luc VILLENEUVE, secrétaire général 23*

Annexe : 24 à 27

Pour une politique d'innovation inscrite dans la durée,
contribution de la branche enseignement agricole public du Sgen-CFDT

INTRODUCTION

Daniel Trillon, secrétaire national

C'est dans une période difficile pour l'enseignement agricole public et importante pour le Sgen-CFDT que se tient ce colloque.

Importante car nous sommes confrontés à une volonté politique, dans l'enseignement agricole public comme au ministère de l'Éducation nationale, de réduction de la Fonction publique, à une recherche d'économies budgétaires qui aboutissent à la dégradation des conditions de travail : baisse des seuils de recrutement et donc des classes plus chargées par disparition de dédoublement, ce qui favorise un peu plus la baisse des effectifs (moins 1,9 pour le public, mais plus 0,7 pour le privé et plus particulièrement le privé à rythme approprié, c'est-à-dire les maisons familiales rurales).

Difficultés des CFFPA, aggravées par le problème de la compensation de la part

patronale de la pension civile, même si cette année la DGER affirme que cette compensation sera encore totale. Jusqu'à quand ?

Période difficile enfin avec un gouvernement qui mène une politique réactionnaire dans le domaine éducatif. Si les discours et les actes d'autoritarisme sont laissés à Gilles de Robien, la pédagogie semble le cadet des soucis du ministre de l'Agriculture et de la Pêche.

C'est dans ce contexte d'échéances syndicales et politique, dans un paysage syndical arc-bouté à une défense corporatiste que la fédération a voulu réaffirmer nos identifiants Sgen-CFDT par une journée de réflexion sur les évolutions nécessaires de l'enseignement agricole public et la relance de l'innovation pédagogique compte tenu notamment de l'évolution des territoires ruraux.

Table ronde 1 :

Territoires ruraux, nouveaux enjeux, nouveaux métiers

François LÉGER,
directeur de l'unité mixte de recherche
INAPG-INRA

Didier RUFFIÉ,
secrétaire fédéral



Territoires ruraux, nouveaux enjeux, nouveaux métiers

François LÉGER, directeur de l'unité mixte de recherche INAPG-INRA,
« Systèmes agraires et développement : activités, produits, territoires »

Hier un consensus général dans la société fixait pour seule fonction à l'agriculture la production d'aliments, en même temps qu'il reconnaissait la totale légitimité de cette activité à organiser l'espace et à structurer les sociétés rurales.

Depuis quinze ans, on observe :

- une profonde transformation démographique, sociologique et politique avec la diminution du nombre d'exploitations agricoles professionnelles (260 000) et du nombre d'actifs agricoles, une forte rétraction de la place des agriculteurs dans la représentation politique ;
- la pénétration de l'esprit urbain avec des évolutions de valeurs liées au travail et au patrimoine, conduisant à un rejet « du destin et du labeur paysans » ou, tout au moins, à leur redéfinition sur des bases profondément transformées (voir la revendication d'une identité paysanne par des néo-agriculteurs d'origine urbaine) ;
- de nouvelles attentes sociétales liées à la protection de l'environnement et à l'éthique de la production (conditions d'élevage des animaux domestiques...), à la qualité des produits, à la sécurité sanitaire ;
- de nouvelles fonctions explicites pour l'agriculture : production ou conservation de produits ou services marchands et non marchands.

Ces évolutions induisent :

- l'arrivée de nouveaux acteurs de la gestion des ressources du territoire : administratifs, économiques, associatifs, institutionnels locaux, citoyens ;
- le développement de nouvelles identités professionnelles pour l'agriculteur, qui devient à la fois producteur de denrées, gestionnaire de territoires et producteur de services ;
- de nouvelles compétences professionnelles : produire en préservant l'environnement, écouter les attentes des autres acteurs du territoire et construire avec eux les réponses adaptées ;
- de nouveaux métiers qui visent à renforcer les liens sur le territoire : médiation, audit, contrôle, etc.

Deux notions clés sont apparues : le multi-usage des espaces et des ressources et la multi-fonctionnalité des activités agricoles et des actes techniques, qui doivent être pensés à l'échelle du territoire, dans le dialogue entre les usagers du monde rural.

Comment définir le terme de « territoire », monté en puissance dans les années 90 ?

C'est un espace délimité par des interactions entre acteurs (conflits, coopérations...) autour d'objets qui constituent pour ces acteurs les attributs spécifiques de cet espace institutionnalisé et structuré dans une ou des formes (explicites ou non) d'organisation.

Le territoire n'existe qu'à partir d'une coopération entre ses acteurs.

Le territoire se construit dans les interactions entre acteurs.

Quels sont les nouveaux métiers et les nouvelles compétences professionnelles ?

On constate :

- le développement du champ des services ;
- le déplacement du champ de l'agriculture vers le champ de l'environnement ;
- l'émergence des métiers du conseil et de la médiation.

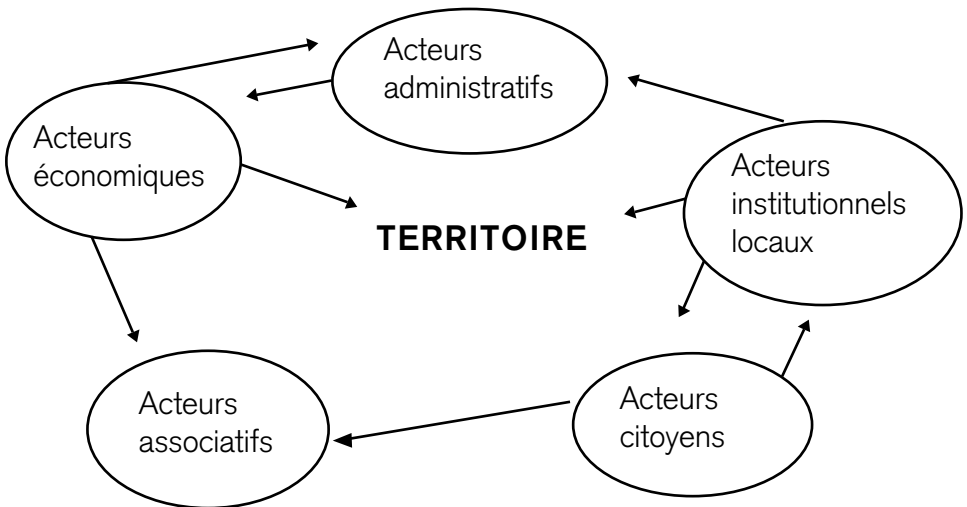
Quel peut être le rôle de l'enseignement agricole public ?

1. Former les élèves

- à de nouvelles identités professionnelles pour les aider à penser leur production mais aussi le social et l'environnement, développer leur capacité à travailler dans une logique de développement durable ;
- à de nouveaux métiers ou secteurs d'activités (services environnementaux, services aux personnes notamment).

2. Porter un point de vue élargi

- sur les différents débouchés possibles pour nos élèves ;
- sur les liens entre les disciplines, pour sortir d'une vision purement technique et aider à penser les techniques dans la société en développant l'interdisciplinarité.



Pour un enseignement agricole public inscrit dans les territoires ruraux : répondre aux nouveaux enjeux et aux nouveaux métiers

Didier Ruffié, secrétaire fédéral

Les agriculteurs ne sont plus majoritaires dans les espaces sur lesquels ils travaillent. L'arrivée de nouvelles populations sur les territoires ruraux génère de nouveaux besoins. Nos établissements doivent mettre en œuvre des formations favorisant une cohabitation entre les nouveaux arrivants et les populations historiques, des formations spécifiques à la ruralité et à l'aménagement du territoire.

Nouveaux besoins, nouveaux métiers, mais peut-on réellement parler de nouveaux métiers ?

C'est-à-dire de métiers qui n'existent pas dans les périmètres urbains, ou des métiers existants dont l'activité se trouve modifiée par leur exercice sur des territoires ruraux.

L'enseignement agricole que l'on devrait qualifier d'enseignement agricole et rural se trouve légitimé au sein de son territoire par sa structuration en établissement public local (EPL) : cohabitation au sein de la plupart des EPL des trois voies de formation (formation initiale scolaire, formation initiale par apprentissage et formation continue des adultes) mises en œuvre par les lycées, centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) et CFA, auxquels il convient de rajouter les exploitations agricoles et les ateliers

technologiques. EPL qui apportent des compétences à la fois individuelles (présence des ingénieurs, des professeurs d'éducation socioculturelle, notamment) mais aussi collectives au travers des équipes pédagogiques. La loi sur le développement des territoires ruraux, qui impose

aux EPL de contribuer au développement des territoires sur lesquels ils sont implantés, nous interroge sur la nature de leur implication dans les territoires : pour lui-même ? pour sa survie ? pour le territoire ? **La mise en œuvre de la mission**

animation des territoires donnée par la loi aux EPL correspond-elle à une réelle action en faveur du développement des territoires ou à une volonté de survivre de la part des EPL ?

Cette responsabilité des EPL, en partie nouvelle, ne peut se satisfaire de la stricte gestion comptable à court terme en vogue actuellement au ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

Révélateurs de cette vision, les indicateurs contenus dans le programme 143 (par exemple le taux d'établissements ayant moins de 200 élèves) restent incompatibles avec une politique volontariste d'aménagement - ou plutôt de ménagement - du territoire soutenue par le Sgen-CFDT.

Former des jeunes à des métiers agricoles et ruraux implique que les établissements restent ancrés sur leur territoire.

Former des jeunes à des métiers agricoles et ruraux implique que les établissements, même de taille modeste, restent ancrés sur leur territoire.

Le maintien de petites structures harmonieusement implantées sur le territoire passe par la valorisation au sein de nos formations d'outils tels que les technologies informatiques (TIC) et la formation à distance (FOAD).

Les territoires ruraux bougent, plus qu'on ne le croit, avec de nouveaux profils de populations qui génèrent de nouveaux

besoins. En particulier au niveau tertiaire - services, services à la personne - et au niveau des loisirs avec l'engouement que l'on connaît pour les métiers gravitant au niveau du cheval. Le secteur des services reste certainement à professionnaliser tant est grande la disparité des personnes et des structures intervenant dans ces filières, sans règles déontologiques bien définies.

Il nous faudra aussi réfléchir à la stricte adéquation entre formation et emploi mise aujourd'hui en avant pour la qualification des

Questions des participants

Réponses de François Léger

Y a-t-il des nouveaux métiers autres qu'agent de développement rural ?

Les collectivités recherchent de nouvelles compétences vis-à-vis de la maîtrise des impacts (déchets, espaces naturels...) et des personnels qui ont à la fois une compétence technique et une compétence relationnelle.

Y a-t-il vraiment de nouveaux métiers, en particulier aux niveaux BEP et bac pro ? Ne s'agit-il pas plutôt de vieux métiers qui ont beaucoup évolué et qui demandent de nouvelles compétences ?

Il s'agit de nouvelles compétences plutôt que de nouveaux métiers. Il faut associer compétence technique et compétence sociale, notamment en BTS. Par exemple, un bon naturaliste doit être aussi un médiateur. L'important est de former maintenant à des métiers qui ne se réduisent plus à des compétences professionnelles exclusivement techniques.

La spécificité de l'enseignement agricole ne réside-t-elle pas dans sa pédagogie et sa structuration en EPL plutôt que dans ses filières ?

La spécificité de l'enseignement supérieur agricole, ce n'est pas la biologie, c'est sa capacité à penser les territoires, à en identifier les ressources physiques et symboliques.

Qu'est-ce qu'un territoire pour un EPL donné ?

Ce n'est pas parce qu'un établissement est là que c'est son territoire. Un établissement est ancré dans le territoire quand il entre dans une logique d'interaction avec les autres acteurs. Il peut y jouer un rôle, non décider ce territoire.

Un territoire n'existe-t-il que s'il y a des enjeux environnementaux ? L'approche est-elle valable pour une zone péri-urbaine ou une zone agricole ?

Le territoire n'existe pas uniquement parce qu'il y a des enjeux environnementaux.

Il y a une spécificité aux territoires péri-urbains : la place particulière et la fonction des terres agricoles, l'attente de liens plus directs entre producteurs agricoles et consommateurs. Un territoire ne se construit pas autour d'un seul objet.

Le nombre des exploitations agricoles continue de diminuer, quels problèmes cela pose-t-il ?

Oui, les réseaux professionnels explosent, les réseaux sociaux s'élargissent aux non agriculteurs.

Le secteur agricole est le plus destructeur d'emplois, la transmission d'exploitations agricoles de plus en plus grandes pose problèmes, elle impose des structures sociétaires et rompt avec la culture patrimoniale et le modèle de l'exploitation familiale.

Certains agriculteurs, dans des contextes très particuliers (par exemple des espaces littoraux soumis à une très forte pression résidentielle) revendiquent même aujourd'hui la propriété publique des terres agricoles comme seule garantie de la pérennité des espaces (en particulier du fait des fonctions de l'agriculture en matière de conservation des paysages et des habitats naturels). Il y aura toujours une agriculture, mais y aura-t-il toujours des agriculteurs ?

L'approche par le territoire est l'une des entrées possibles pour l'enseignement agricole, mais ce n'est pas la seule. Ainsi, l'activité agricole permet d'aborder la question de la vie, de l'alimentation, de la relation avec la nature et avec l'animal, du changement climatique, questions qui sont toutes au cœur des interrogations de la société.

Plus largement, l'étude de l'activité agricole nécessite de se confronter à la complexité et permet de développer des compétences qui ne sont pas spécifiques à l'agriculture. Elle impose une approche pluridisciplinaire.

Une éducation qui ancre la réflexion interdisciplinaire sur le monde réel a une vraie identité pédagogique.

Autres questions et remarques des participants

Territoire

- quels peuvent être les liens du territoire avec l'espace mondial ?
- comment former des citoyens ancrés sur leur territoire mais ouverts sur le monde ?
- dans les équipes pédagogiques, il faut prendre le temps de travailler à une analyse du territoire en mettant en place une véritable veille pédagogique sous la responsabilité d'un animateur d'équipe.

Pour un positionnement plus pertinent de l'enseignement agricole

- compte-tenu des évolutions du territoire, le terme « enseignement agricole » est-il encore pertinent ?
- le quatrième schéma national prévisionnel des formations est en révision, il faut définir des priorités, sinon tout devient prioritaire.
- il faut éviter d'ajouter des niches d'emploi, l'enjeu est la reconstruction d'un vrai projet pour l'enseignement agricole qui aille au-delà des seules opportunités.

- l'identité de notre enseignement doit être plus pédagogique qu'institutionnelle. L'enseignement agricole public (EAP) ne doit pas être le sous-traitant des évolutions économiques mais doit avoir une conscience plus claire de son rôle.

Enseignement et métier : créer une culture commune

- Il y a beaucoup trop de replis disciplinaires et de cloisonnements entre les apprentissages. Il faudrait revenir aux fondements. Par exemple, on ne trouve pas d'approche environnementale en BEPA production, ni d'approche de la production en BEPA agroalimentaire, etc.
- constituer une culture commune pendant les années de formation permettrait d'éviter la séparation des acteurs du territoire. De la même manière, la formation des enseignants à l'École nationale de formation agronomique (ENFA) peut s'avérer être un moment capital pour créer cette culture commune.

Table ronde 2 :

L'innovation pédagogique dans l'enseignement agricole

Edgard LEBLANC,
ancien sous-directeur de la DGER

Philippe HÉDRICH,
secrétaire fédéral



Où en est l'innovation dans l'enseignement agricole ? Bilan et perspectives Intervention d'Edgard Leblanc, ancien sous-directeur de la DGER militant Sgen-CFDT

Le Sgen-CFDT et l'enseignement agricole au début des années 80 : le contexte de la rénovation.

La situation de l'enseignement agricole au tout début des années 1980 avait des points communs avec la situation actuelle, avec des effectifs modestes (123 700 élèves dont moins de 50 000 dans le public) et une réduction drastique des moyens budgétaires : projet d'abandonner les « formations féminines » et les formations au CAPA et de recentrer sur les formations au BTSA.

Le rôle joué par l'Inrap (Institut national de recherche et d'applications pédagogiques) dans ces années a été important.

Une intense activité de formation continue des enseignants a été déployée ; elle s'appuyait sur de nombreuses expérimentations pédagogiques menées, notamment au début, sur l'étude de milieu.

L'Inrap a promu l'approche pluridisciplinaire et le travail en équipes pédagogiques, puis travaillé sur la formation du chef d'entreprise agricole (Focéa) avec une réflexion globale, tant sur les contenus et les méthodes de formation que sur l'évaluation et la délivrance du diplôme.

C'est aussi l'époque de la directive Malassis, porteuse d'innovations pédagogiques qui présentait un projet global pour l'enseignement agricole.

Le Sgen-CFDT comptait alors peu d'adhérents et avait une faible visibilité, menant des

actions en défense du personnel. Toutefois plusieurs motions avaient été adoptées lors des congrès nationaux (par exemple, sur l'animation socioculturelle en 1972).

La rénovation, une réforme à trois dimensions

Suite aux élections de 1981, une réflexion ouverte sur le système éducatif (Rose) a été entreprise.

La rénovation de l'enseignement agricole s'est inscrite dans les lois de décentralisation (lois de juillet et décembre 1984) fixant les quatre missions (formation, expérimentation, développement, et coopération, animation rurale) de l'enseignement agricole, dessinant une nouvelle organisation des établissements et inventant les projets pédagogiques (auxquels succéderont les projets d'établissement).

Cette réforme, qui témoignait la volonté de mettre en place des établissements publics forts disposant d'une autonomie aura donc été à la fois, une rénovation pédagogique avec de nouveaux programmes (organisation de la formation en modules pluridisciplinaires, modules à l'initiative de l'établissement, activités pluridisciplinaires) et une transformation structurelle avec de nouvelles modalités de délivrance des diplômes.

La réforme a été aussi institutionnelle : création des EPLEA, nouvelle composition du conseil d'administration présidé par un élu de collectivité locale ou un représentant d'organisation professionnelle, CTPR, autorité académique, schéma national prévisionnel des formations.

Bilan de la rénovation

La rénovation a été largement évaluée et de nombreux rapports, études et thèses ont reconnu sa pertinence et sa réussite.

Les études montrent aujourd'hui une forte croissance du nombre de diplômés et un taux d'insertion professionnelle élevé.

Dans l'enseignement agricole, l'innovation est possible avec des modifications structurelles concomitantes.

L'autonomie des établissements doit être renforcée, mais avec le risque que les établissements entrent en concurrence et que l'enseignement agricole se balkanise. Compte tenu de ce risque et de la taille de l'enseignement agricole (l'équivalent d'une petite académie), un projet national est nécessaire (via le schéma prévisionnel national des formations) pour permettre aux projets d'établissement d'être opérationnels.

Trois questions en guise de conclusion

- Où veut-on aller et que veut-on faire de nos établissements ?
- Qui sont nos alliés aujourd'hui et quelle stratégie adopter ?
- Quelles sont les étapes ?

Point sur l'innovation dans l'enseignement agricole

Philippe HÉDRICH, secrétaire fédéral

Le secrétariat fédéral doit orienter son travail en fonction de sa dernière feuille de route officielle (voir annexe). Lors de son assemblée générale à Airion en 2003, la branche enseignement agricole a écrit une contribution : « Pour une politique d'innovation inscrite dans la durée ». Un projet qui reste d'actualité !

Les idées n'ont pas changé

Nous sommes pleinement en phase avec ce texte qui guide toujours notre action. Le thème de réflexion choisi pour cet après-midi en témoigne. La contribution d'Airion insistait sur la nécessité des changements institutionnels. En effet, une réforme pédagogique, ce n'est pas seulement un changement de méthode dans la classe, elle doit être accompagnée de changement dans les structures.

Le contexte s'est modifié

- Les budgets sont « contraints ». Même en période de vaches maigres, il nous semble important de ne pas sacrifier l'innovation. Il faut la considérer comme un investissement, comme les dépenses de recherche-développement dans les entreprises privées. L'expérimentation peut éviter la mise en place de dispositifs inadaptés, et donc coûteux.
- l'innovation était faible, elle est presque nulle aujourd'hui. L'énergie de la DGER et ses faibles moyens ont été centrés sur les modifications de contenus lors de la mise en place du nouveau Bac techno.

Même la formation accompagnant cette réforme a été trop tardive.

- La fonction d'appui, autrefois organisée avec les Établissements publics nationaux (EPN), se recentre sur l'Enesad et l'Enfa en dépendant de plus en plus du bureau des formations de l'enseignement technique et non du bureau de l'innovation ; cela se limite donc à de l'accompagnement dans des structures.

Deux points positifs

L'utilisation de référentiels de compétences.

Lors des rénovations de diplômes professionnels pour l'instant BP mais bientôt Bac Pro, l'analyse du métier est réalisée finement suite à des enquêtes auprès de professionnels. Un référentiel de compétences est élaboré et sert de base pour construire la formation. Cette nouvelle procédure (le travail conjoint des Drif et de l'Enesad) basée sur les acquis de la didactique professionnelle nous semble novatrice et pertinente.

L'innovation actuelle à la DGER.

Il y a un an, la DGER a nommé un de ses bureaux, « bureau de l'innovation »
En septembre dernier, le directeur général de l'Enseignement et de la recherche nous annonce oralement qu'il aiderait les lycées qui présenteraient un dispositif expérimental. D'ores et déjà, un EPL qui a un projet innovant peut demander des moyens supplémentaires.

**Une politique
d'innovation
inscrite dans la
durée**

Le Sgen-CFDT est favorable à ce type de financement sur projet.

Cependant les budgets tels qu'ils nous sont présentés actuellement sont trop restreints.

Les budgets sont insuffisants

Dans les documents de l'observatoire national de l'enseignement agricole (ONEA), la diminution est masquée volontairement par des regroupements avec d'autres comptes. Il y a un risque de décourager certaines équipes qui monteraient des projets, en raison des possibilités inexistantes de financement.

Le Sgen-CFDT garde ses objectifs et prépare de nouvelles pistes

- il faudrait encourager des expérimentations qui permettent de diminuer

l'importance du cours magistral et à court terme, inciter les équipes et les régions à ce que les modules d'initiatives locales et d'adaptation (MIL, MAR) ne soient pas seulement innovants sur leur contenu mais sur leurs méthodes pédagogiques ;

- des EPL se sont engagés dans le développement durable (agenda 21, écosphère). Quels enseignements peut-on en tirer pour l'ensemble des établissements ?
- la note de service « vie scolaire » en préparation pourrait être à l'origine de nouvelles expérimentations ;
- développer l'accueil, le tutorat et l'orientation des apprenants par les enseignants et l'équipe vie scolaire reste une nécessité forte.

Débat sur l'innovation

Synthèse conclusion

Débat sur l'innovation

Didier LOCICÉRO
secrétaire fédéral

Jean-Luc VILLENEUVE
secrétaire général



Débat en assemblée plénière : Des participants évoquent des aspects spécifiques et témoignent de leurs expériences

Quelques points importants relevés au cours du débat dans la salle

- L'innovation pédagogique inclut le cadre de la vie scolaire qui est très riche et fructueux pour l'éducation à la citoyenneté dans des établissements avec des internats importants.
- L'innovation pédagogique peut aussi concerner le lien avec le territoire.
- L'enseignement agricole sait et doit continuer à accueillir les publics en difficulté.

Les freins au développement de l'innovation

- le manque de temps des équipes de direction pour accompagner les innovations mises en œuvre dans leur établissement, pour les valoriser et les développer, parce qu'elles sont de plus en plus mobilisées par des tâches administratives ;
- le manque de temps des enseignants pour préparer et organiser des projets ;
- l'équilibre économique des exploitations annexées aux EPLEA qui amène des chefs d'exploitation à remettre en

cause des projets s'inscrivant dans des démarches pédagogiques et de développement durable ;

- le manque d'appui extérieur à l'établissement pour la mise en œuvre de projets innovants ;
- l'avenir incertain des enseignants non titulaires qui les empêche de se mobiliser pleinement sur des projets ;
- le retour de l'individualisme et de la fausse croyance en l'efficacité du seul cours magistral bien loin d'une culture de projet ;
- l'absence de plus en plus grande d'une culture du travail en équipes pédagogique, éducative et de direction.

Le manque de moyens a pour effet une démobilisation des équipes.

N.B. : Concernant les deux derniers points, il faut signaler que la formation initiale des enseignants de l'enseignement agricole prévoit depuis quelques années l'élaboration, la réalisation et l'évaluation d'un projet à visée éducative par des groupes pluridisciplinaires de stagiaires lors de leur stage en établissement.

Les nouvelles voies pour l'innovation

Il faut rappeler que toutes les possibilités ouvertes par le cadre réglementaire existant ne sont pas mises en œuvre sur le terrain. Il conviendrait d'abord de faire vivre l'ensemble de ces propositions. Mais on ne peut se contenter de ce cadre, sous peine de voir l'enseignement agricole vieillir. Et pour l'avenir, de nouvelles voies devraient s'imposer.

Autonomie des établissements

Une plus grande autonomie des établissements favoriserait l'innovation pédagogique, dans un cadre précis défini par le schéma national et le projet régional de l'enseignement agricole, avec la possibilité de contractualiser avec l'État et la Région.

Développement du territoire et développement durable

Chaque EPLEA doit élaborer une stratégie globale pour intervenir sur le territoire et mettre en œuvre un programme de développement durable et des formations qui répondent aux attentes des acteurs du territoire.

En parallèle, il est urgent d'introduire dans les formations la problématique des énergies dérivées de la production agricole (biomasse, carburants verts, etc.).

Ouverture de l'enseignement agricole sur le monde

Introduire un stage obligatoire à l'étranger dans le cursus du BTSA permettrait une ouverture à la fois culturelle et professionnelle qui manque souvent aux étudiants pour comprendre leur situation dans l'Europe et dans le monde.

Développement des liens avec l'enseignement supérieur agricole

A court terme, il s'agit de mettre en place le système LMD (licence, master, doctorat).

Mais la question de cadres de collaborations renforcées entre enseignement technique et enseignement supérieur reste pertinente, qu'il s'agisse de la formation continue des enseignants ou d'expérimentations scientifiques et pédagogiques.

Synthèse de la table ronde

Didier LOCICÉRO, secrétaire fédéral

L'exposé d'Edgar LEBLANC nous a rappelé que la situation en 1980 a des aspects similaires à celle que nous vivons aujourd'hui, mais on peut désormais s'appuyer sur dix années d'animation et d'expérimentation pédagogique très riches d'expériences et d'enseignements.

Il n'y a pas de rénovation sans mener à la fois rénovation pédagogique, réforme des diplômes et modifications institutionnelles et sans des objectifs forts fixés par l'État, accompagnés des moyens adaptés.

Le constat partagé, c'est qu'il ne peut y avoir innovation :

- sans travail en équipes pédagogiques et, plus largement, en équipes éducatives ;
- sans une pédagogie du projet ;
- sans du temps pour le travail en équipe et un minimum de moyens ;
- sans formation continue des personnels ;
- sans appui aux projets, sans expérimentation pédagogique ;
- sans articulation avec l'enseignement supérieur agricole ;
- sans une plus grande autonomie des établissements ;
- sans un ancrage fort de l'établissement sur son territoire ;
- sans un pilotage fort et national de l'enseignement agricole.

Il est donc nécessaire de rebondir pour éviter la fossilisation et pour répondre aux questions suivantes :

— quels sont nos publics ? — former pour quoi ? — quelle stratégie pour convaincre ? — avec quels partenaires ?

Conclusion de la journée

Jean-Luc VILLENEUVE,
secrétaire général

Les thèmes de la journée, lien avec le territoire et innovation pédagogique sont au cœur du projet du Sgen-CFDT.

En effet, pour le Sgen-CFDT, l'innovation doit permettre de conduire le maximum d'élèves à la réussite scolaire tout en maintenant le plaisir d'enseigner des enseignants, en leur permettant notamment de travailler en équipe, car travailler seul est souvent douloureux.

Quelques constats :

- la période est peu propice à l'innovation car, aujourd'hui, la société s'interroge sur l'avenir des jeunes ;
- pour innover, même si le Sgen-CFDT n'est pas « boulimique », il faut des moyens ;
- pour travailler dans de bonnes conditions, il faut que tous les personnels bénéficient d'une situation stable (voir le problème des contractuels) ;
- le travail en équipe ne s'improvise pas, il faut former les enseignants à travailler en équipe ;
- le Sgen-CFDT est demandeur de plus d'autonomie pour les établissements d'enseignement, mais il ne s'agit pas d'instaurer la concurrence entre établissements ou de permettre à l'État de se défaire de ses responsabilités.

ANNEXE

Contribution de la branche enseignement agricole public du Sgen-CFDT « Pour une politique d'innovation inscrite dans la durée »

Assemblée générale de la branche enseignement agricole public
à Airion (60) des 1^{er} et 2 avril 2003

1 - Le constat :

- 1.1 La politique d'innovation décrite en annexe 1 ne permet plus une innovation permanente et nécessaire pour un système éducatif dynamique.
- 1.2 Le Sgen-CFDT considère que le dispositif actuel ne permet pas réellement de jouer sur tous les points clés d'une politique d'innovation. Cette politique d'innovation est structurée de façon centralisée mais sans la cohérence globale nécessaire.
 - 1.2.1 La politique de l'innovation est aujourd'hui essentiellement définie au niveau national. (Exemple : Pygmalion...).
 - 1.2.2 Les espaces d'innovation localement et/ou régionalement - sont de plus en plus réduits.
 - 1.2.3 Certains acteurs du système (personnels enseignant, personnels Atoss, personnels d'éducation et de la vie scolaire, personnels de directions) se sentent déparés de toute initiative et s'investissent difficilement dans des commandes nationales dont ils ne mesurent pas toujours les effets.
- 1.3 La recherche permanente de co-financement nationaux et européens (FSE, FEOGA...) est un élément déstabilisateur du système.
- 1.4 L'innovation pédagogique individuelle et/ou collective au sein des établissements est insuffisamment prise en compte par la DGER.
 - 1.4.1 La reconnaissance des acteurs par le système en terme de temps mis à disposition, de décharge de service et de rémunération annexe est insatisfaisante et démobilisatrice.
- 1.5 L'échelon régional n'a qu'un rôle de répartition budgétaire de plus en plus limité de part la pénurie des crédits octroyés à l'innovation, de plus il ne joue pas suffisamment son rôle de dynamiseur et de coordonnateur.
- 1.6 L'enseignement agricole ne tire plus profit des expérimentations locales et régionales – sources d'innovation - qui, en référence aux programmes antérieurs (FOCEA, MESPARD...), a été le ferment des rénovations pédagogiques des années 80.

- 1.6.1 Les liens entre les EPN (CEMPAMA et CEP principalement) et les instituts - l'Institut national de promotion supérieure agricole (INPSA)¹ et l'Institut national de recherches et d'applications (INRAP)² - et les établissements volontaires pour l'innovation qui ont fait le creuset de la rénovation pédagogique de 1985, ont perdu de leur force avec la création de l'ENESAD.
- 1.6.2 Le Sgen-CFDT, conscient qu'un retour en arrière n'aurait rien de positif, souhaite que le nouveau dispositif trouve des références dans cette période.
- 1.7 Le Sgen-CFDT considère qu'une politique d'innovation permettant une adaptation constante doit s'appuyer sur des expérimentations larges, financées et évaluées pour une généralisation à l'ensemble du système.
- 1.8 Les expérimentations sont nécessairement définies dans le temps ce qui permet d'en assurer une bonne gestion. Le Sgen-CFDT souhaite la fin de l'expérimentation sur le BTSA service en espace rural.

2 - Le Sgen-CFDT appuiera ses revendications pour une politique d'innovation inscrite dans la durée sur les axes suivants :

2.1 Axe1 : Une politique d'innovation doit se concevoir avec une implication des acteurs du système.

- 2.1.1 Elle se nourrit des expérimentations spontanées et/ou programmées menées au niveau local et/ou régional sur l'ensemble du système dont les trois voies de formation professionnelle.
- 2.1.2 Elle doit valoriser les acteurs du système par une politique basée sur leur reconnaissance institutionnelle, la mise à disposition par contractualisation des moyens nécessaires.
- 2.1.3 Les équipes éducatives et pédagogiques s'engagent volontairement dans des innovations dont la définition et la programmation sont inscrites dans le projet d'établissement validé par le conseil d'administration de l'EPLEFGTPA. La réflexion sur le projet d'établissement est un moment clé pour le développement de projets innovants dans le cadre des établissements.
- 2.1.4 Les actions innovantes font l'objet de réflexions au sein des CTPR et des CREA qui définissent les axes prioritaires régionaux et les moyens nécessaires au bon déroulement des expérimentations lorsqu'elles sont utiles.

2.2 Axe 2 : La politique d'innovation s'inscrit dans une cohérence nationale et un pilotage. Cela implique la création d'une cellule " Innovation " transversale aux différentes sous directions de la DGER. Elle correspond à un véritable conseil scientifique et pédagogique national.

- 2.2.1 Cette cellule aura pour mission de recenser, organiser, évaluer toutes les actions innovantes mises en œuvre au niveau national, régional et local.
- 2.2.2 Elle sera composée d'un nombre limité de personnes. Les membres de la commission seront les différents acteurs du système de formation (personnels enseignants, personnels Atoss, personnels d'éducation et de la vie scolaire, personnels de direction, inspection, représentants des structures de l'enseignement supérieur, représentants du système d'appui de la DGER), désignés par la DGER sur avis de la CTPC-DGER. La commission pourra convier des spécialistes en sciences de l'éducation et organisation des systèmes de formation.
- 2.2.3 Elle remettra un rapport tous les deux ans et proposera des orientations pluriannuelles en cohérence avec le schéma prévisionnel des formations et les axes stratégiques de la DGER.
- 2.2.3.1 Ce rapport et ces orientations feront l'objet d'un débat en CTPC DGER et au CNEA.
- 2.2.4 Elle déterminera en cohérence avec la politique de la DGER les innovations qui pourraient faire l'objet d'une généralisation à l'ensemble du système.
- 2.2.5 Elle définira avec les partenaires sociaux les moyens supplémentaires nécessaires aux établissements pour l'application de ces innovations.

2.3 Axe 3 : Il faut conforter le système d'appui car il est indispensable à toute innovation. Le système d'appui doit disposer des moyens nécessaires à son fonctionnement.

- 2.3.1 Les missions des différentes composantes du système d'appui (EPN, Enesad, Enfa) doivent être redéfinies en cohérence, en prenant en compte l'histoire et l'expérience de chacun d'eux. Les interfaces et les interactions possibles seront précisées.
- 2.3.2 Les moyens en personnels et en crédits de fonctionnement seront évalués et fournis par le budget du ministère. Une politique de contractualisation complémentaire sera mise en place en réponse aux demandes du système quel qu'en soit le niveau (national, interrégional, régional ou local).
- 2.3.3 Des crédits d'investissement sont mis à disposition en fonction des besoins.
- 2.3.4 Une politique ambitieuse de formation initiale et continue des personnels sera définie et chaque établissement du système d'appui sera une pièce indispensable de cette politique en cohérence avec le dispositif global.
- 2.3.5 La formation continue des personnels est un droit inaliénable pour tous les agents, elle joue un rôle moteur pour l'innovation. Le Sgen-CFDT s'opposera par tous les moyens à l'inqualifiable " habitude " de considérer la formation continue des personnels comme une variable d'ajustement d'une politique budgétaire a minima.

2.4 Axe 4 : Les liens avec les opérateurs extérieurs (dont ceux de l'Éducation nationale) sont à développer et à affirmer dans le cadre d'un projet éducatif global.

- 2.4.1 L'enseignement agricole est une composante du système éducatif français, ses réflexions et les rénovations successives qui le caractérisent depuis 30 ans, ne doivent pas uniquement le faire considérer comme un laboratoire expérimental.
- 2.4.2 Les différents échelons du système d'enseignement agricole sont nécessairement invités à institutionnaliser des liens avec des opérateurs et/ou des instituts dépendant d'autres ministères (INRP, CNRS, IUFM...) en particulier en vue d'échanges de leurs pratiques et de leurs expérimentations en matière d'innovation pédagogique.

2.5 Axe 5 : Le Sgen-CFDT défendra les actions innovantes pour l'enseignement agricole pour les années à venir.

- 2.5.1 Après un bilan de l'existant, une réflexion action sur les pratiques pédagogiques pluridisciplinaires (de la conception de séquences à l'évaluation interdisciplinaire de modules) sera menée. Ce thème permettrait d'aborder concrètement le concept de travail en équipe.
- 2.5.2 Des expérimentations sur une conception rénovée du métier enseignant seront initiées et proposées.
- 2.5.3 Quelle pédagogie face à des publics mixtes (élèves/étudiants, apprentis et stagiaires) ?
- 2.5.4 Poursuivre en formation initiale et généraliser le travail sur l'individualisation engagé dans le cadre de la formation professionnelle continue et des expérimentations en matière d'accompagnement.
- 2.5.5 Développer des centres ressources ouverts sur le territoire.
- 2.5.6 Mutualiser sur un plan national la création et la diffusion d'outils pédagogiques innovants.

Coordination des actes : Sylvaine LOPITAU

Supplément à information Sgen-CFDT EAP n°13

ISSN 1167-0533-CPPAP 1009 S 07025

Couverture et maquette : Marie-Paule Berthon, François Salaün.

Directrice de publication Catherine HIRSCHMULLER Imprimé au siège de la fédération

Fédération des Sgen-CFDT - 47/49, avenue Simon Bolivar - 75950 Paris cédex 19

Tél : 01 56 41 51 00 - Fax : 01 56 41 51 11 - Mél : eap@sgen.cfdt.fr - www.sgen-cfdt.org

www.sgen-cfdt.org

Le syndicat général de l'Éducation nationale
et de la Recherche publique :
actualité de l'enseignement, actions du syndicat

www.sgen-cfdt-plus.org

gérer sa carrière en ligne
informations, conseils
mutation, affectation, promotion...

le Sgen-CFDT sur le net

vademecum-sgen-cfdt.org

Tous les textes juridiques : droits et devoirs
pour tous les personnels de l'Éducation nationale

www.cfdt.fr

La Confédération française
démocratique du travail,
action syndicale confédérale

**SGEN
CFDT**
Une dynamique solidaire

